



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY

8, RUE CAROLINE FOLLET
80160 CONTY

☎ 03.22.41.20.20
☎ 03.22.41.20.64

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

18 novembre 2010

19 HEURES à Conty

Date de la convocation : 4 novembre 2010

Date d'affichage : 19 novembre 2010

Etaient présents tous les membres en exercice

Exceptée Madame FRERE-FOURNIER, absente excusée.

Madame Clarisse VAN OOTEGHEM est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 16 septembre 2010 est conforme à ce qui a été dit. A l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu. Le Président accueille Monsieur GUERGUESSE, receveur, et Messieurs OGEZ et TESTU de la DDTM.

A l'ordre du jour :

1. Intervention de Melle ESCHEMANN de l'association « Chemins de Picardie »,
2. Scolaire/périscolaire : tarif ½ journée le mercredi, reconduction du contrat enfance/jeunesse, choix du prestataire pour mobilier scolaire,
3. Voirie : marché de salage et de déneigement, avenants aux travaux neufs 2010,
4. Administration générale : avenants aux travaux de l'extension des locaux communautaires, adhésion à la mission locale/maison de l'emploi, convention de

- mise à disposition de Corine CAGNY, approbation du règlement intérieur présenté au CTP (Comité Technique Paritaire),
5. Délibérations diverses,
 6. Questions diverses.

I – Intervention de Mademoiselle ESCHEMANN de l'association « Chemins de Picardie »

Le Président laisse la parole à Mademoiselle ESCHEMANN.

Mademoiselle ESCHEMANN, de l'association « Chemins de Picardie » présente un exposé sur la conservation et la gestion des chemins ruraux. Elle propose un recensement dans chaque commune qui permettra de tirer un bilan sur l'état du réseau et des infractions (voir document joint).

Monsieur LACHEREZ présente ensuite l'état d'avancement de la réflexion sur la résidence de loisirs avec les esquisses d'aménagement élaborées par le cabinet POIGNON et le cabinet RETUREAU architecture.

II – Scolaire/périscolaire : tarif ½ journée le mercredi, reconduction du contrat enfance/jeunesse, choix du prestataire pour mobilier scolaire

Le Président laisse la parole à Monsieur LACHEREZ.

□ Tarif ½ journée le mercredi

Monsieur LACHEREZ explique que la Communauté de Communes a reçu des demandes de familles qui souhaitent avoir la possibilité d'un tarif « demi-journée » pour le club du mercredi (matinée ou après midi) afin que leurs enfants puissent avoir une autre activité en ½ journée (sport, musique, catéchisme...). Cette proposition a été présentée à la commission et au Bureau qui préconisent un tarif ½ tarif sur le modèle existant soit :

- 3,5 € pour le tarif A
- 4 € pour le tarif B
- 5 € pour le tarif C

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer les tarifs suivants pour les demi-journées au Club du Mercredi :

- 3,5 € pour le tarif A
- 4 € pour le tarif B
- 5 € pour le tarif C

□ Contrat enfance/jeunesse avec la CAF

Monsieur LACHEREZ explique que le contrat enfance/jeunesse avec la CAF doit être reconduit. En effet, depuis 2004, année de reprise par la Communauté de Communes de la compétence enfance/jeunesse, la collectivité est accompagnée financièrement par la CAF et la MSA. Il convient de renouveler le contrat enfance/jeunesse pour la période 2010-2013 sur la base d'un taux de subvention proche de 50%. Le Président rappelle que la CAF subventionne de moins

en moins les périscolaires/ALSH, ce qui oblige la Communauté de Communes à supporter davantage les dépenses alors que les taux d'imposition n'ont pas été relevés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat enfance/jeunesse avec la CAF.

❑ Renouvellement du mobilier scolaire

Monsieur LACHEREZ informe les membres du Conseil Communautaire que dans quatre classes (Namps Maisnil, Oresmaux, RPI Plachy-Buyon/Prouzel et Loeuilly) le mobilier scolaire doit être renouvelé. Après avoir consulté trois prestataires, il propose de retenir l'entreprise « PERSPECTIVES » qui a fait une offre de 15 691 € HT .

Les deux autres offres étaient :

VIA BUREAU : 15 774 € HT

BOURRELIER : 18 200 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à retenir l'offre de « PERSPECTIVES » .

❑ Informations

Monsieur LACHEREZ donne quelques informations aux membres du Conseil Communautaire :

- Il précise que la Communauté de Communes du canton de Conty a obtenu une subvention de 10 700 € sur l'enveloppe parlementaire du sénateur Marcel DENEUX afin de compléter l'équipement en Tableaux Blancs Interactifs.
- Il informe que les communes de Fransures et Rogy ont délibéré favorablement pour la dissolution du syndicat scolaire de la Selle et des Evoissons. La Communauté de Communes se substituera donc au syndicat à compter du 1^{er} Janvier prochain. Messieurs les Maires de Fransures et Rogy intégreront de fait la commission enfance-jeunesse/scolaire. Un inventaire sera fait prochainement pour connaître les actifs à transmettre à la Communauté de Communes. Le personnel est repris intégralement par la Communauté de Communes avec une continuité entre 2010 et le 1^{er} semestre 2011. Ensuite, le fonctionnement évoluera très probablement. Le Président précise qu'il n'y aura pas de changement pour le paiement des repas à la cantine : un titre sera émis par la Communauté de Communes un mois à l'avance.
- Il rappelle que la commission s'est réunie la semaine dernière pour faire des propositions sur les tarifs de la cantine scolaire et notamment sur la dégressivité du prix en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille. Ces propositions seront soumises au prochain Bureau réuni le mercredi 15 décembre prochain.

III – Voirie : marché de salage et de déneigement, avenants aux travaux neufs 2010

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

❑ Marché de salage et de déneigement

Monsieur DESCOUTURES explique qu'il s'agit d'un marché d'une durée de 4 années pouvant être dénoncé chaque année après les deux parties. Le canton a été divisé en 3 circuits : le marché sera conclu sur la base d'un prix de base avec 2 options.

- Prix de base : déneigement sur l'ensemble des voies communautaires, y compris en agglomération hors départementale,
 - option 1 : déneigement + salage en agglomération,
 - option 2 : uniquement salage sur tout le réseau y compris en agglomération (si verglas).
- circuit 1 : il concerne le Sud Ouest du canton (communes de Monsures, Belleuse, Fleury, Courcelles sous Thoix, Thoix, Brassy, Sentelie et Contre). Deux offres ont été reçues : il s'agit des offres de la SANEF et de l'entreprise Lombard.

SANEF

- prix de base HT (déneigement) : 924 €
- option 1 : 1018,50 €
- option 2 : 1 247 €
- TOTAL : 3 189,50 € HT

LOMBARD

- prix de base HT (déneigement) : 500 €
- option 1 : 750 €
- option 2 : 620 €
- TOTAL : 1 870 € HT

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise Lombard.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 36 voix pour, le Conseil Communautaire retient l'offre de LOMBARD.

- circuit 2: il concerne l'Ouest du canton (communes de Frémontiers, Velennes, Namps Maisnil, Prouzel, Tilloy et Conty). Deux offres ont été reçues : il s'agit des offres de la SANEF et de l'entreprise BREUIL.

SANEF

- prix de base HT (déneigement) : 759.50 €
- option 1 : 872,50 €
- option 2 : 1 082 €
- TOTAL : 2 714 €

BREUIL

- prix de base HT (déneigement) : 495 €
- option 1 : 720 €
- option 2 : 612 €
- TOTAL : 1 827 €

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise BREUIL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire retient l'offre de BREUIL.

- circuit 3 : il concerne le Nord et l'Est du canton (communes de Oresmaux, Essertaux, Le Bosquel, Loeuilly, Neuville les Loeuilly, Nampty, Plachy-Buyon et Bacouel sur Selle). Deux offres ont été reçues : il s'agit des offres de la SANEF et de l'entreprise PILLON.

SANEF

- prix de base HT (déneigement) : 842 €

- option 1 : 974 €
- option 2 : 1 305€
TOTAL : 3 121 €

PILLON

- prix de base HT (déneigement) : 400 €
- option 1 : 750 €
- option 2 : 600 €
TOTAL : 1 750 €

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise PILLON.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 36 voix pour, le Conseil Communautaire retient l'offre de PILLON.

Monsieur DUBOIS demande si la commune est obligée d'avoir un salage et déneigement.

Le Président répond qu'il suffit que la commune envoie un courrier et elle n'aura pas de salage.

Monsieur DOMART demande si les routes départementales sont concernées.

Le Président répond que c'est de la compétence du Conseil Général.

□ Avenants au marché des travaux neufs 2010

▪ tranche 1 :

Le Président explique qu'il s'agit des travaux suivis par Monsieur TESTU dans le cadre de l'ATESAT et réalisés par l'entreprise STPA. D'un montant initial de 75 050,91 € HT, l'ensemble des factures à payer sera de 75 837,94 € HT, soit une plus-value de 787,03 € HT, ce qui justifie la signature d'un avenant.

Profitant de la présence de Monsieur TESTU, le Président le remercie de suivre de très près les travaux de voirie et de contenir les budgets. Des travaux supplémentaires, notamment à Namps-Maisnil (rue de Revelles à Namps-au-Mont et renforcement de rive à Rumaisnil), ont été réalisés mais ces dépenses supplémentaires ont été quasiment effacées par des économies faites sur les chantiers à Sentellie (rues Briche et Basse Boulogne).

Pour information, la réception des travaux est programmée le jeudi 2 décembre après-midi. Un courrier informera les Maires de l'heure de passage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant aux travaux neufs de voirie, tranche 1.

▪ tranche 2 :

Le Président explique qu'il s'agit des travaux suivis par BR Ingénierie et réalisés par l'entreprise EUROVIA. Ces travaux concernent les communes du Bosquel, Loeuilly et Namps-Maisnil (rue de Wailly à Taisnil). D'un montant initial de 211 866 € HT, l'ensemble des factures à payer sera de 226 014 € HT, soit une plus-value de 14 148 € HT, ce qui justifie la signature d'un avenant. Ces travaux supplémentaires ont été demandés par les communes et leur seront facturés intégralement. Il s'agit de :

§ la réalisation d'une rose des vents sur le parvis de l'Eglise, la reprise de 3 branchements et la mise en place d'entrées en enrobés au Bosquel,

§ la création de 2 avaloirs à Loeuilly et l'abaissement des bordures sur une quarantaine de mètres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant aux travaux neufs de voirie, tranche 2.

❑ Information :

- Programmation des travaux neufs 2011 : au vu des demandes exprimées par les communes, Monsieur TESTU travaille sur le chiffrage. La commission sera réunie en fin d'année ou au tout début de l'année 2011 afin de proposer une programmation.

IV – Administration générale : avenants aux travaux de l'extension des locaux communautaires, adhésion à la mission locale/maison de l'emploi, convention de mise à disposition de Corine CAGNY, approbation du règlement intérieur

❑ Avenant au marché relatif à l'extension des locaux communautaires

Le Président propose la signature d'un avenant pour une plus-value de 385 € HT avec l'entreprise Imper Etanchéité afin de remplacer une descente d'eau pluviale située à la jonction de l'extension.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant avec l'entreprise Imper Etanchéité.

❑ Adhésion à la Mission Locale/Maison de l'emploi

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ces deux établissements fusionnent et les nouveaux statuts excluent l'adhésion directe des communes. C'est par conséquent à la Communauté de Communes d'y adhérer à compter du 1^{er} janvier 2011 à la place des communes. Le coût annuel sera d'environ 15 000 € par an (1,5 € par habitant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à adhérer à la Maison de l'Emploi.

La cotisation 2010 devra être payée par les communes.

❑ Convention de mise à disposition de Madame Corine CAGNY

Le Président rappelle que Madame Corine CAGNY est attachée de conservation du patrimoine et a été reprise par la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois, de la région d'Oisemont, du Val de Noye et du canton de Conty lorsque le syndicat mixte du Pays de Somme Sud Ouest a été dissout. Madame Corine CAGNY travaille pour la Communauté de Communes environ 3 jours par mois. Elle a eu pour mission de créer un réseau des bibliothécaires et travaille aujourd'hui avec les équipes pédagogiques (enseignants et directeurs de centres de loisirs) pour intégrer une dimension culturelle dans les projets. La Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois met à disposition Madame Corine CAGNY, le remboursement annuel est d'environ 9 000 €/an.

Monsieur COLLONVILLE demande si ses missions sont les mêmes qu'au Syndicat Mixte. Il ne la voit plus dans les bibliothèques.

Le Président répond qu'elles sont différentes. Elle ne s'occupera plus des bibliothèques. La Communauté de Communes n'a pas cette compétence.

Monsieur COLLONVILLE rappelle que la Communauté de Communes exerce la compétence culture et que la lecture en fait partie. Madame CAGNY doit monter des projets pour les bibliothèques.

Monsieur LACHEREZ répond que 9 000 € par an pour 3 jours par mois, c'est beaucoup d'argent qui pourrait être investi différemment. En outre, a-t-on besoin d'un cadre A pour développer la lecture ?

Monsieur COLLONVILLE estime qu'au Syndicat Mixte, Madame CAGNY était efficace.

Madame PERONNE pense que dans la mesure, où cela ne fait qu'un mois qu'elle est rentrée de congé maternité, il n'est pas possible de juger son action.

Madame FLINTHAM demande où se situe son bureau.

Le Président répond qu'il est situé à l'Office du Tourisme. Il rappelle également qu'il s'agit de délibérer sur une convention avec la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois pour la mise à disposition de Madame CAGNY. Lecture est faite de sa fiche de poste.

Monsieur COLLONVILLE estime que sa fiche de poste est inadaptée à son temps de travail. C'est une mise au placard.

Le Président passe au vote.

Après en avoir délibéré, avec 5 voix contre, 6 abstentions et 27 pour, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois pour la mise à disposition de Madame Corine Cagny.

❑ Règlement intérieur

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes, élargissant son champs de compétence et donc augmentant ses effectifs, devait se doter d'un règlement intérieur. Il permet d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans ses services. Il a été débattu devant le Comité Technique Paritaire et est soumis au vote du Conseil Communautaire. L'ensemble des membres en ont reçu un exemplaire avant cette réunion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le règlement intérieur qui entre en vigueur le 1^{er} décembre 2010.

V – Diverses délibérations

❑ Transfert personnel SISCO Selle et Evoissons

Le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, l'assemblée l'a autorisé à reprendre l'ensemble du personnel issu du syndicat scolaire dissout le 31 décembre prochain. Il précise que le personnel est composé de 17 personnes dont :

- 9 adjoints techniques 2^e classe dont probablement un CAE,
- 3 ATSEM 1^{ère} classe dont deux agents pour lesquels il s'agit d'augmenter la durée hebdomadaire,
- 4 adjoints d'animation 2^e classe,
- 1 adjoint administratif 2^e classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à créer ou modifier ces postes.

□ Décisions Modificatives

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que quelques décisions modificatives doivent être prises :

○ M14 – budget principal

- Fonds de concours parking cantine Oresmaux en 2007 : mandat émis au 238. Il doit être imputé au 21751, donc :
 - Titre au 238
 - Mandat au 21751
 - pour 12 722.50 €
- Imprimante : mandat émis au 2315. Il doit être imputé au 2183, donc :
 - Titre au 2315
 - Mandat au 2183
 - pour 345.14 €
- Subventions cantine Loeuilly (2009) : pour amortir les subventions, il faut modifier l'imputation des titres :
 - Conseil Régional :
 - Titre au 1312
 - Mandat au 1322
 - pour 21 000 €
 - Conseil Général :
 - Titre au 1313
 - Mandat au 1323
 - pour 14 794 €
- Transférer du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 678 (autres charges exceptionnelles) 2 500 €.
- Transférer du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6475 (médecine du travail) 4 600 €.

○ M49 – budget assainissement

- Ajouter aux comptes 748 (RF) et 678 (DF) : 65 700 €. Subventions de l'Agence de l'Eau pour la prime à l'entretien et pour les travaux d'assainissement remboursés aux particuliers.

○ M4 – budget ordures ménagères

- Transférer du compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables) au compte 673 (titres annulés) 1 800 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ces décisions modificatives pour le budget principal M14, le budget assainissement M49 et le budget ordures ménagères M4.

□ Régie Namps-Maisnil

Le Président demande que l'encaisse pour la régie de recettes et d'avances installée à Namps-Maisnil passe de 1 500 € à 2 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de relever l'encaisse à 2 500 €.

VI – Questions diverses

□ Le Président laisse la parole à Monsieur CORNIQUET.

Monsieur CORNIQUET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la réunion à Bacouël en juin dernier était mal préparée par l'ADUGA et ne répondait pas aux attentes des élus. Cependant, la prochaine réunion est importante. En effet, l'élaboration du SCOTT se fait dans l'indifférence des intercommunalités rurales alors son contenu est inquiétant. Il concerne directement l'avenir des communes. Il sera voté dans environ un an. Il y a environ 220 communes non pôles qui auraient comme unique mission de conserver et entretenir l'espace rural, tout développement (démographique, économique) étant réservés aux plus grosses communes, chefs-lieux de cantons. La réunion du 13 décembre prochain est donc très importante.

Les questions étant épuisées, le Président invite les membres du Conseil Communautaire à venir signer le registre des délibérations et précise que le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 16 décembre 2010 à 19h00 à la salle des fêtes du Bosquel.

La séance est levée à 21h00

Le Président

J. BLEYAERT